

UR. 2026/581

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

Dossier DP 78362 26 00043

Déposé le : **07/04/2026**

Complété le : **08/05/2026**

Affiché le : **13/04/2026**

Objet des travaux : **Les menuiseries extérieures seront mises en peinture en teinte noir RAL 9005. La devanture commerciale sera également traitée dans cette même teinte afin d'assurer une homogénéité architecturale. Une toile de store sera installée sur la façade donnant sur la rue. Celle-ci sera de teinte vert turquoise RAL 6016.**

Adresse du terrain :

**101-103 Route de Houdan
78711 Mantès-la-Ville**

Référence(s) cadastrale(s) : **AR1009, AR1013,
AR1014, AR1019, AR1021, AR1023**

Dossier suivi par :

Céline DELCLOO (01 30 98 78 44 /

celine.delcloo@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

DESTINATAIRE :

MANTES MINI MARCHE

M. Lavanithan GOWREESWARAN

101-103 Route de Houdan

78711 Mantès-la-Ville

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de MANTES-LA-VILLE certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de **GOWREESWARAN Lavanithan**
MANTES MINI MARCHE, enregistrée sous le numéro **DP 78362 26 00043** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le **09/06/2026**.

Le dossier a été transmis le 24/06/2026 au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

A MANTES-LA-VILLE, le 23/06/2026



Le Maire de MANTES-LA-VILLE

Sami DAMERGY

